

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 24 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi vingt-quatre janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal à Semoy, sous la présidence de M. Laurent BAUDE, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23**

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 18 janvier 2023**

**Présents :**

Laurent BAUDE – Patricia BLANC – Christophe SARRE – Chahrazede BENKOU NAVARRO – Hervé LETOURNEAU – Olivier MORAND – Nathalie RODRIGUES – Rabah LOUCIF – Francis RODRIGUES – Stéphanie DARDEAU – Linda LOISEL – Christelle LEGENDRE – Amandine LOUIS – Hugo LEMAITRE – Robert FENNINGER – Martine AIME – Stéphanie HOUDAS – Anne-Sophie FABRE

**Absents excusés :** Jean-Louis FERRIER – Sana CHENET-CHELDA – Jean-Paul LEGAL – Philippe RINGUET – Elisabeth GUEYTE

**Pouvoirs :**

Jean-Louis FERRIER a donné pouvoir à Laurent BAUDE

Jean-Paul LEGAL a donné pouvoir à Patricia BLANC

Philippe RINGUET a donné pouvoir à Christophe SARRE

Elisabeth GUEYTE a donné pouvoir à Linda LOISEL

**Secrétaire de séance :** Anne-Sophie FABRE



Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	18
Pouvoirs :	4
Ont voté :	
Pour	21
Contre	
Abstention	1

**04/23 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2023 – CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT PETITE ENFANCE EN CENTRE BOURG EN MATERIAUX BOIS-PAILLE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de construction de l'équipement petite enfance. Le projet consiste en la construction d'un nouvel équipement petite enfance en centre bourg avec une possibilité d'accueil de 20 enfants en multi accueil ainsi que le RPE. En matière énergétique, le bâtiment devra répondre à tendre vers une autonomie d'énergie. Il sera construit en matériaux bois-paille. Le coût estimatif et prévisionnel de cette opération s'élève à 1 780 415.20 € HT, soit 2 136.498.24 € TTC.

Monsieur le Maire, informe le conseil municipal que le projet est éligible à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2023

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses	Montant en € HT	Montant en € TTC	Recettes	Montant en € HT	Montant en € TTC	Montant en € TTC
Annonces	2 250,00 €	2 700,00 €	Caf Loiret	240 000,00 €	240 000,00 €	13%
Etude de sol	5 960,00 €	7 152,00 €	CRST	300 000,00 €	300 000,00 €	17%
Etude acoustique	900,00 €	1 080,00 €				
Energéticien	1 000,00 €	1 200,00 €	DSIL	623 145,32 €	623 145,32 €	35%
AMO	28 200,00 €	33 840,00 €				
OPC	21 832,00 €	26 198,40 €	Commune de Semoy	617 269,88 €	973 352,92 €	35%
CT	10 790,00 €	12 948,00 €				
SPS	3 762,00 €	4 514,40 €				
Domage Ouvrage		- €				
Maitrise Œuvre	136 040,00 €	163 248,00 €				
Previsionnel travaux	1 520 000,00 €	1 824 000,00 €				
Révision de prix	49 681,20 €	59 617,44 €				
<b>Total</b>	<b>1 780 415,20 €</b>	<b>2 136 498,24 €</b>		<b>1 780 415,20 €</b>	<b>2 136 498,24 €</b>	

**Ceci étant exposé,**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (1 abstention) :**

- **D'ADOPTER** le projet de construction de l'Équipement Petite Enfance en centre bourg, construction bois-paille.
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel ;
- **DE SOLLICITER** une subvention de 623 145.32 € au titre de la DSIL, soit 35 % du montant du projet ;
- **DE CHARGER** le Maire de toutes les formalités.

Fait à Semoy, le 24 janvier 2023

Le président de séance,

Laurent BAUDE

Maire



La secrétaire de séance,

Anne-Sophie FABRE

Conseillère municipale

Envoi et réception en préfecture le :

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voies de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception par le représentant de l'État dans le département pour contrôle de légalité
- date de publication et/ou de notification